VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Common, lot borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste.

EN VERTU d'un decret en partage dans le procès d'Elton A. Gilmore et als. vs Thomas H. Gilmore et als. No 78,558—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci-après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Canal et Common, désigné comme lot No 7, sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire le 13 février 1841, d'après lequel dit lot mesurait en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 6, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No sept et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une ligne de trois pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Common et treize pieds de largeur sur l'arrière fond, ladite ligne de côté séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No sept et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une ligne de trois pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Common et treize pieds de largeur sur l'arrière fond, laquelle a les mêmes sujette aux usages communs dudit lot. Ne sont ci-après les lots Nos six et huit.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, objet d'un bail courant jusqu'au 30 septembre 1906, loué $2300 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont et y trouvent et toutes les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, étant le lot No trois de l'îlet borné par les rues Camp, Joseph, St Charles et Grodemont, vingt pieds de front sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné par le numéro Dix sur un plan fait par Joseph Pilié, ancien voyer de cette ville le 12 août 1819 et annexé à un acte passé pardevant Philippe Pedesaux, ancien notaire daté le 19 novembre 1820.

Les améliorations consistent en un magasin double en briques à deux étages et résidence occupée sur un côté par H. Simon, épicier, au loyer de $30 par mois, et sur l'autre côté par N. Nomine marchand de fruits, à $25 par mois.

4° Un certain lot de terre contigu à la propriété ci-dessus décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans l'îlet borné par les rues Camp, Delord, St Charles et Calliope dans le premier district de cette ville, et mesurant vingt cinq pieds quatre pouces cinq pouces plus ou moins de face à ladite rue du Camp sur une profondeur de cent vingt pieds plus ou moins, mesure américaine, ledit lot étant compris dans une plus grande portion de terre désignée sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 12 août 1819 comme le No 3 déposé en étude de L. T. Cairo, notaire le 9 novembre 1820.

Les améliorations consistent en un grand magasin en briques à deux étages et résidence occupée par F. Natt, menuisier, etc., à un loyer mensuel de $45 par mois.

Termes et conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur en deux acquéreurs garantie sur lien de vendeur et privilèges et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues, lesdits billets devant porter intérêt pour cent d'intérêt par an, de la date jusque à la maturité et intérêt éventuelle après taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur les montants dont les billets seront intérêt en cas de non paiement à la maturité. Les acquéreurs devant assurer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au dessus de leurs enchères, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant Jam. J. Wolfe notaire.

Les plans de propriétés ci-dessus peuvent être vues à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne et tous renseignements seront donnés avec plaisir par Morgan et Pedersen agents de Propriétés Foncières et Encanteurs 931 rue Carondelet.

WILL. J. MORGAN
Encanteur

15 jan—15 22 29 — fév 5 12 14 19

Succession d'Elizabeth Kisterman, défunte femme de John H. Strobel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. C, daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à enchère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Toure.

Une certaine portion de terre, avec toutes les ameliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet No 389, borné par les rues Toure (anciennement Union), Français, et Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 219 dans l'îlet No 19 sur un plan original du fond de Bourg Marigny et laquelle dite part en de terre est marquée par la lettre D, sur un certain arpentage de J. A. D'Hémécourt, voyer annexé à un acte passé pardevant Adolphe Fine, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1842, et mesurant en mesure américaine dix pieds de face à la rue Toure, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise contenant chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1 1/2 contenant une chambre extra, dans cha côté on se trouve hangar, cisterne etc.

Nos 1119 et 1121 rue Toure.

Les améliorations consistant en un cottage double en bois couvert en ardoise contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine, sous la cour se trouve un grand hangar, citerne etc.

Termes et conditions de la vente— Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale sur lien du vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès ladite somme devant être assurée par l'acquéreur et transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en sus de son montant de son enchère toutes les taxes et charges sur la propriété vendue en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Si l'acquéreur devant payer sur le prix de vente pardevant Julian B. Mathews notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs 311 rue Baronne.

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOIGNURE ROYALE ET LISARDI.

JOSEPH PAYSSE VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,038. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido, MERCREDI, le 15 février 1905, à midi, à l'encoignure publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certaines lots de terre avec les bâtisses et améliorations, située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Fortuné et Lizardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'îlet No 8 les dits lots mesurant, à savoir: le lot No 9 formant l'encoignure Royale et Lizardi mesure 28 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 26 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignée par le No 708 rue Lizardi.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété, la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au dessus de prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0/0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert L. Guier notaire public, aux frais des acquéreurs.

E. J. Morel, Walter L. Gianes avocats.

15 jan—15 22 29—fév 5 12 15

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Elizabeth Kisterman, femme décédée de John H. Strobel.

No 74,818—Cour Civile de District, Division C

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Honorable John St-Paul de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté le 12 janvier 1905, et adressé à Will. J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, le 15 février 1905, à 11 heures a. m., à la résidence Nos 1119 et 1121 rue Toure la propriété ci après décrite

1 lit Victoria et literie; 1 armoire à double portes à miroir, 1 toilette, avec dessus en marbre, 1 lavabo avec dessus en marbre 1 serveuse, 1 sofa, 1 chaises de chambre à coucher, 1 crème fr, 1 table à manger avec allonges, 1 sofa lit de repos, 1 petite table et 6 chaises.

Conditions—Comptant.

WILL. J. MORGAN
Encanteur 311 rue Carondelet.

22 jan—22 29 — fév 1

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Sites attrayants pour bâtir,

Faisant face aux rues Florida et Maureepas, entre les rues Crète et Swamp et

Un joli cottage et grand lot à l'encoignure des rues Florida et Crète.

Léopold Nelt et al. versus Emile Rieger, un absent

No 74,782—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 7 de février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 21 décembre 1904 par l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Léopold Nelt et al. vs Emile Rieger, un absent, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage, à savoir—

(11) cinq lots de terre dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Florida, Maureepas, Crète et Swamp, ensemble en cette de choix à bâtir, d'après le plan fait par Edgar Pilié le 17 de février 1904 désignés comme lots A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, et K.

Le lot A mesurant 42 pieds 1 pouce de face à la rue Florida, 30 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Maureepas sur une profondeur et façade à la rue Crète de 164 pieds 6 pouces et 3 lignes, et 159 pieds 10 pouces et 8 lignes sur la ligne du lot B.

Les améliorations consistant en un confortable cottage résidence avec bâtisse d'écurie, etc., et portant le numéro municipal 1603 rue Crète.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J et K sont rectangulaires et mesurant chacun 32 pieds de front sur deux rues Florida et Maureepas sur 150 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ces splendides lots sont exceptionnellement élevés et leurs proximités avec Fair Grounds, station des chars Orleans (Orleans Barn) et à un lot d'une double ligne de chars urbains, en font des sites d'une spécialité attrayante pour cottages simple et double.

Conditions Un tiers en plus comptant, et la balance payable deux mois après date de l'adjudication avec 8 0/0 d'intérêt sur les paiements différés, garantie par lien et privilège sur n'importe laquelle partie de la propriété vendue jusqu'au paiement final.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis F. Bryant, avocat.

jan—5 8 15 22 29—fév 5 7

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide encoignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital

Dans la succession de Veuve Marius Jacques Jattes.

No 74,880—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—JEUDI le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905 par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville et formant le coin de l'îlet borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, sequel lot mesurant vingt et un pieds deux pouces de face à la rue Decatur sur soixante et une pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour effectuer la coll... Les billets, l'acquéreur devant assurer les taxes exigibles en 1905, en sus et au dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert P. Upton notaire, au dépôt 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY
Encanteur.

Charles L. Dinkelspiel, avocat.

23 janv—23 29—fév 5 12 19 22 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

David E. Hoffman vs A. B. Du Bois.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nlle-Orléans — Vse 19,500 et 19,502—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables Wymans Rogers et Louis P. Paquet juges de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A et C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4me jour de février 1905, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir—Un cheval bai deux wagons à quatre roues, deux jeux de harnais, etc., d'après l'inventaire enregistré en mes bureaux. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions— Comptant —WM J. BRADY, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Jas J. McLoughlin avocat pour le plaignant

24 janv—24 29—fév 4

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Veuve Armand Bossu, née Cecilia Corrette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 75,216—Division C

Attendu que Frank Zenge administrateur public a présenté une petition à ses fins de obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Armand Bossu, née Cecilia Corrette décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Cunningham & Cunningham, avocats.

20 janv—20 24 29

Succession de W. H. H. Harding.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,731—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Emma Wade, veuve de William H. Harding, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Johnston Armstrong, avocat.

20 jan—20 24 29

Succession de Mme John Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 74,095—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Maher comme exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Frank McGloin avocat

25 janv—25 29—fév 3

Succession de George Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 68,561—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adam H. Perkins, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Johnston Armstrong, avocat.

25 jan—25 29—fév 3

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Leda Gauche.

No 73,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. C. Tessier encanteur, bureau 134 rue Carondelet.—MARDI, le 4 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 janvier 1905 et signé le 9 janvier 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 174, borné par les rues Royura, Camp, North et Clara (autrefois St-Francois) mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1327-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636 38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N Remparts Rangée Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Remparts

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 19 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gaillat, dossier No 74,943 la propriété ci-après décrite

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grande Hommes), Bourgogne (autrefois Grape), et Toure (autrefois Union), le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Romparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Grape) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en (mesure américaine) soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Romparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade la rue St Antoine et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Romparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Romparts (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Grape) et St. Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Romparts sur une profondeur et façade de cent pieds et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1636 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance devant être payée en un et deux ans en montants égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payable annuellement et devant être garantis par lien du vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et par une stipulation pour dix pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat en cas de défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être exécutés par F. D. Charbonnet notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs; lesdits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 autant bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITORE, Esq. Avocat.

J. L. ONORATO Encanteur,
Bureau 303 rue Baronne.

22 jan—22 29 - fév 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA RANGÉE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31-33 Rue Rousseau coin Quatrième, il sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne, MARDI, le 14 FEVRIER, A MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK B. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'îlet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Felicity) ensemble le plan No 58 dans les registres de G. B. Stringer, ancien notaire; lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32' de face à la rue Quatrième; et le lot No 2, 31' 9" de face à la rue Rousseau sur 118' 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, le même devant être garanti avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payés par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent dudit prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs l'assurance devant être payée en cas de feu aux porteurs des billets devant être fournis par les acquéreurs en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

P. A. Duerr, avocat.
F. D. Charbonnet, notaire

12 janv—12 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, dans l'affaire de la succession de Laura Lange, Dossier No 74,569, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière et mobilière, ci après

La moitié indivise d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, St-Claude et Romparts, et désigné par le No 113 mesurant en mesure anglaise 40 pieds plus ou moins de front sur la rue St Philippe sur 63 pieds, plus ou moins de profondeur, borné sur le côté vers la rue Romparts par la propriété d'Alexandre Malagrias, et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas E. Théard, et dans le fond par la propriété de Mme Morani. Les améliorations consistent en un cottage double contenant de chaque côté 4 chambres et connues comme les Nos 1108-10 rue St-Philippe. Loué au taux de $12 par mois.

La propriété mobilière comprenant:

1 bague en or imitation de diamant et rubis, 1 boite de bagues, 1 paire de boucles d'oreilles antiques,
1 boite contenant divers bijoux, 1 épinglette en diamants, 1 paire de vieux bracelets en or,
1 petite boite de divers bijoux, 1 paire de boucles d'oreilles en rubis, 1 broche.

Conditions— Pour les effets mobiliers comptant. Pour la propriété foncière un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en sus de son montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

MM. Henriques & Duchamp, avocats.

13 janv — 13 15 22 29—fév 5 12 14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District,

No 2520 rue Saratoga,

Près de l'avenue Washington.

Dans l'affaire de la

Succession de Wm Thompson Sr.

No 75,069—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 16 février 1905, à midi, à la Bourse d'Union de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 13 janvier 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encheres publique—

Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 174, borné par les rues Royura, Camp, North et Clara (autrefois St-Francois) mesurant environ 150 pieds de face sur chacun des dites rues.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert P. Upton notaire, au dépôt 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY
Encanteur.

Charles L. Dinkelspiel, avocat.

23 janv—23 29—fév 5 12 19 22 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant le No municipal 1537 rue Sixième, entre les rues St-Charles et Prytanée.

Mary F. King, femme de Charles L. Gunn vs Theodora Duval, veuve de W. W. Sumner, tutrice naturelle, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 66,778.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans ce district de cette ville, JEUDI, le 16 février 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 218 borné par les rues St Charles, Sixième, Prytanée et Coliseum, lesdits lots sont désignés par les Nos 12, 14 et 15 sur un plan dressé par H. Moelhausen, voyer, daté le 23 décembre 1844 et déposé en le bureau de D. J. Ricardo, alors notaire en cette ville, lesquels dits lots sont contigues l'un à l'autre, et mesurant chacun trente pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Sixième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Chas E. Rice, avocat pour la plaignante

14 janv—14 20 27—fév 3 10 16

Succession de Francis Douglas Cook.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 72,858—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas J. Cook, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Walter L. Guinn, avocat.

20 jan—20 24 29

ASSURANCES.

Troisième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LRE

Pour l'année finissant le 31 décembre 1904.

Recettes:		
Primes de feu écrites	$90,085 31	
Ajoutez: primes non expirées de 1903:	35,060 80	
		$125,146 11
Ajoutez: intérêt et profits et pertes		6,051 20
		$131,197 31
Moins:		
Réserve pour primes non expirées pour l'année 1904	46,451 37	
Réserve pour pertes non payées	500 00	
		46,951 37
		$84,245 94
Déboursés:		
Pertes payées	$27,791 94	
Réassurances	9,018 44	
Primes remises	7,447 48	
Commissions	9,817 20	
Taxes et licences	4,255 96	
Salaires et dépenses générales	13,669 68	
		72,164 65
Profit net sur les affaires de l'année		$12,080 29
Dividende 4 0/0 payé	$6,000 00	
Porté au fond de surplus	6,080 29	
		$12,080 29

ACTIF.

Primes en voie de collection	18,455 43	
$18,000 Public Improvement de la ville de la Nlle-Orléans	19,260 00	
$18,000 Consols 4 0/0 de la ville de la Nlle-Orléans	19,261 00	
$48,000 Consols 4 0/0 de la Louisiane	49,920 00	
$10,000 Levees Caldwell	10,900 00	
$7,000 Levées Atchafalaya	7,630 00	
$6,000 Levées du Cinquième District	6,540 00	
$10,000 Levées de la Paroisse Plaquemine	10,900 00	
$5,000 Levées de Red River, Atchafalaya et Bayou Boeuf	5,450 00	
$18,000 Levees Pontchartrain	18,000 00	
Comptant en mains et en banque	1,635 94	
		$172,951 37

PASSIF.

Stock capital	$100,000 00	
Réservé pour primes non expirées	46,451 37	
Réservé pour pertes non payées	500 00	
Fonds de surplus	26,000 00	
		172,951 37

Le tableau ci-dessus est un transcrit vrai et correct des livres de la compagnie.

J. R. WEBILE, Président.
OTTO T. MAIER, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, La., ce 12me jour de janvier 1905.

FRANK ZENGEL,
Bonne Public.

15 janv—1m